

dans le secteur financier.

- Le CMAE convient que les propositions contenues dans la stratégie canadienne serviront de fondement à la préparation d'une réponse pragmatique du Commonwealth au défi posé par la propagande et la censure en Afrique du Sud. Le Canada s'engage à affecter 1 million \$ au titre d'un plan d'action canadien à cette fin.
- En marge de la réunion de Toronto, le Canada organise un festival culturel anti-apartheid ainsi qu'un forum public sur la question de la censure et de la propagande.

Septembre
1988

- Afin d'élargir, de resserrer et d'intensifier l'application des sanctions canadiennes:
 - o le gouvernement étend l'interdiction de passer des contrats gouvernementaux avec des sociétés à part majoritaire sud-africaine aux subventions, contributions et ventes; aux ventes à tous les clients en Afrique du Sud, sous réserve de notre objectif d'assurer une présence en Afrique du Sud; et aux sociétés de la Couronne;
 - o les banques canadiennes acceptent, à la demande du Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures, de ne pas accroître leurs crédits commerciaux à l'Afrique du Sud et de faire valoir auprès des banques étrangères directement concernées le désir du Canada de voir fixer des échéances aussi brèves que possible lorsqu'il s'agit de réaménager les dettes sud-africaines;
 - o le gouvernement étend aux utilisateurs finals du secteur privé sud-africain l'interdiction des ventes de produits de pointe figurant sur la Liste de marchandises d'exportation contrôlée.
- Le gouvernement annonce qu'il dépensera 1,6 million \$ sur deux ans pour promouvoir le dialogue entre Sud-Africains en octroyant des subventions aux organisations concernées. Ces fonds sont en partie consacrés à des projets définis dans le Plan d'action canadien visant à contrer la propagande et la censure sud-africaines, puisque cette censure reste un obstacle sérieux au dialogue et qu'une presse libre joue un rôle important pour inciter au dialogue.
- Les projets de dialogue financés jusqu'à présent se regroupent en cinq catégories : aide à la presse